



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

mercredi 17 février 2021



En 2014, la présidente de la commission logement du conseil régional d'Île-de-France s'était indûment attribué un logement social.

Le **SYNPER** a été à l'origine de la **révélation concernant Madame Michèle SABBAN**, également Vice Présidente chargée du personnel au sein d'un exécutif alors dirigé par le président socialiste Jean-Paul Huchon.

L'élue a été contrainte à la démission. Et les élections régionales qui suivent

ont fait basculer la Région à droite. Dès la première séance plénière du conseil régional après l'élection de Valérie Pécresse comme présidente, le premier texte voté a été la mise en place d'une charte éthique pour les élus, portant notamment sur les logements sociaux. La part réservataire des logements sociaux est aujourd'hui largement partagée avec un public prioritaire dont nos soignants et les forces de l'ordre. "Les écuries d'Augias", selon l'expression de la nouvelle présidente, ont été nettoyées.

Mais l'élue socialiste en cause n'a pas quitté son logement, selon le journal Marianne. Et sept ans après les faits, l'audience avant jugement a eu lieu le vendredi 26 février 2021, à 13h30 devant la chambre 11 section 2 du Tribunal Judiciaire de Paris, 17ème PARIS CEDEX 17.

Une audience dans un contexte particulier, au-delà de celui d'élections régionales : la situation de logement est déplorable. Et cela ne va pas s'arranger. D'une part, le contexte de crise économique va provoquer, malgré le filet social tendu, une précarisation plus grande. D'autre part, la crise sanitaire montre que les personnes confinées dans des logements trop petits ou insalubres souffrent tout particulièrement.

Ce sera l'audience d'une affaire qui risque d'être vue comme celle d'« une puissante » qui aura utilisé indûment les droits réservés « aux plus faibles ».

Contact presse : Tsina MABONDZO, téléphone 06 62 39 69 19 mail : tsina.mab@gmail.com